



Radiation caf rsa trop perçu

Par **Sophie79**, le **20/11/2019** à **14:47**

Bonjour je vous écris pour savoir la raison de la caf ma radier suite à un contrôle de caf nous avons eu nous avons du nous déclarer ensemble est j'ai imprimé un relevé de droit et paiement cher madame nous avons modifié votre situation professionnel. Nous avons rectifié le montant de vos ressources trimestrielles en fonction du rapport de contrôle. Nous avons donc étudié vos droits.ils changent à partir du 01.04.2018 au 30.09.2018 il apparaît après calcul que pour LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) pour LA PRIME D'ACTIVITE (PPA) vous avez reçu 2 792,59€ alors que vous aviez droit à 2 773,77€ vous nous devez 18,82€ avec leur cordonner bancaire point de situation de vos trop perçu au total vous avez 231,61€ à rembourser pour le rsa du coup vu que je leur doit 18,82€ une fois se règlement est ce que mon dossier sera à jour ou pas que dois faire merci

Par **Visiteur**, le **20/11/2019** à **15:47**

Bonjour

Difficile à comprendre..." vous avez 231,61€ à rembourser pour le rsa du coup vu que je leur doit 18,82€" ?